



DRDISCS
Des Pays de la Loire
et de la
Loire-Atlantique
MISSION D'APPUI
TRANSVERSAL ET
TERRITORIAL

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°11 – Mai 2017

LA VIE DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

Le dernier Comité technique s'est réuni le 31 mars 2017.

Il a notamment été l'occasion du lancement officiel du nouveau site de la Plateforme (www.pos-pays-de-la-loire.fr) ainsi que d'un échange sur le choix du thème de la prochaine Conférence des partenaires.

LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Pour l'année 2017, la Conférence des partenaires portera sur la thématique de la jeunesse. Celle-ci sera précisée ultérieurement.

Cette demi-journée devrait se dérouler sur le dernier trimestre 2017 ; la date reste à fixer.

GROUPE DE TRAVAIL « HEBERGEMENT-LOGEMENT »

Deux nouvelles réunions de ce groupe ont eu lieu le 7 février et le 21 mars derniers. Le tableau rassemblant les indicateurs du DT360 se remplit progressivement après avoir étudié les manières de contourner la difficulté de renseigner certains. Par ailleurs, les échanges ont mis en évidence l'intérêt d'intégrer parfois d'autres indicateurs notamment suivant une logique « public » (jeunes, personnes vieillissantes...).

GROUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Le groupe « Vie associative » s'est réuni le 28 avril dernier. Il a été invité à réfléchir aux problématiques majeures qui traversent actuellement le monde associatif ainsi qu'à la disponibilité de données et/ou à l'existence d'études susceptibles d'éclairer ces dernières.

Un compte-tenu sera bientôt mis à disposition sur le site de la Plateforme.

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Maisons de services au public : diversifier l'offre pour mieux satisfaire les besoins des usagers

En bref, n°33, février 2017 (CGET)

Pour rendre les services au public accessibles aux habitants, en particulier à ceux des territoires qui en bénéficient le moins, 100 Maisons de services au public sont installées sur le territoire français. Objectif : délivrer une offre de proximité et de qualité pour tous les publics.

La gamme de services est très large : de la délivrance d'informations jusqu'à l'accompagnement de l'utilisateur dans des démarches spécifiques, par l'utilisation d'outils numériques et les médiations assurées par les femmes et les hommes qui animent les Maisons.

<http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-33-cget-02-2017.pdf>

Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole

Insee Première, n°1632, janvier 2017 (Insee)

La population de Guadeloupe, et plus encore celle de Guyane, est plus souvent victime de vols violents ou d'actes de violences que celle de métropole. Le niveau de délinquance en Martinique est par contre proche de celui de la métropole. Les habitants des départements d'Antilles-Guyane considèrent plus souvent que la délinquance est le problème de société le plus préoccupant. Ils sont également en moyenne deux fois plus nombreux qu'en métropole à se sentir « souvent » ou de « temps en temps » en insécurité dans leur domicile, tout comme dans leur quartier ou leur village. Le fait d'avoir été soit victime, soit témoin d'agressions ou de violences, ou encore de vivre dans un environnement « dégradé », renforce ce sentiment d'insécurité.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2563376>

Investissement social : repenser la protection sociale ?

Informations sociales, n°192, 2016 (Cnaf)

Apparue dans les années 1990, la notion d'investissement social a été promue comme réponse aux défis de la transition vers une société post-industrielle et à l'émergence de nouveaux risques sociaux. Cette stratégie met en avant l'investissement dans le capital humain sur l'ensemble du cycle de vie, et un accompagnement continu pour faciliter et sécuriser les transitions dans les parcours biographiques comme professionnels. En cela, la perspective d'investissement social s'éloigne d'une conception de la protection sociale qui intervient en aval des risques, de façon compensatoire, pour insister sur une dimension préventive. La revue Informations sociales revient dans la première partie de ce numéro sur l'origine de cette perspective et la façon dont cette dernière réinterroge les fonctions de la protection sociale. Une réflexion est également menée sur la question de l'identification et de la mesure des politiques relevant d'une stratégie d'investissement social. La deuxième partie s'intéresse aux conditions de mise en œuvre d'une stratégie d'investissement social, tant d'un point de vue institutionnel, politique, économique ou social. Enfin, la troisième partie présente l'impact des politiques d'investissement social dans un certain nombre de domaines tels que l'accueil et l'éducation des jeunes enfants, mais aussi le soutien à la parentalité ou l'aide aux aidants dans le domaine de la prise en charge de la dépendance.

<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-1.htm>

En 2014, huit communes sur dix mènent une action sociale – Premiers résultats de l'enquête ASCO

Études et Résultats, n°995, février 2017 (Drees)

En 2014, plus de huit communes sur dix, représentant 98% de la population, mettent en place au moins une forme d'action sociale, d'après l'enquête sur l'action sociale des communes et intercommunalités (ASCO) effectuée par la DREES. En prenant en compte l'action sociale menée par les intercommunalités, seule une commune sur dix n'en développe aucune sur son territoire. La mise en place d'actions sociales est corrélée à la taille de la commune. La totalité des communes de plus de 5 000 habitants en mettent en œuvre, alors que c'est le cas pour seulement 72% des communes de moins de 500 habitants. Le domaine d'action sociale le plus répandu dans les communes concerne les personnes âgées : les deux tiers des communes françaises, couvrant 90% de la population française, réalisent une action sociale spécifique en leur faveur. Des actions contre la pauvreté et les exclusions ainsi qu'après des jeunes et des familles sont menées dans environ 40% des communes. Les communes peuvent attribuer quatre types de prestations. Près des trois quarts d'entre elles en offrent au moins une ; ce sont le plus souvent des prestations en nature (63% des communes) et des aides financières non remboursables (54%).

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er995.pdf>

Le surendettement des ménages

Enquête typologique 2016, février 2017 (Banque de France)

L'endettement moyen a augmenté de 15% depuis 2011 et ses causes ont évolué :

- la part des crédits à la consommation est en nette diminution. Elle représentait encore 58,2% en 2011, contre 39,3% en 2016 ;
- celle de l'endettement immobilier, qui représentait 22,6% en 2011 contre 35,3%, en 2016, est en revanche en augmentation, avec un endettement moyen par dossier de 107987 euros, soit 12735 euros de plus qu'il y a cinq ans ;
- la part des arriérés de charges courantes et des autres dettes, recoupant des réalités diverses (loyer, énergie, transports, dettes familiales, cautions...), passe pour sa part de 17 à 23,6%.

La Banque de France souligne une prédominance persistante des personnes vivant seules (célibataires, séparés et divorcés, veufs) qui représentent 66,1% des dossiers de surendettement.

Les locataires continuent de représenter une nette majorité des dossiers (76,3%), avec une progression de la part de propriétaires accédants (qui passe de 6,1 % en 2011 à 8,3 % en 2016).

La part de personnes sans emploi continue pour sa part d'augmenter :

- 28,7% des dossiers pour surendettement concernent en 2016 des personnes au chômage, contre 25,6% en 2011,
- 12,4% concernent des personnes sans profession, contre 11,7% en 2011,
- 10,1% concernent des personnes sans activité, chiffre identique à celui de 2011.

https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/02/28/enquete-typologique-2016-sur-le-surendettement_2017-02-28.pdf

Un état des lieux des inégalités femmes-hommes dans les territoires ruraux

Note HS, mars 2017 (CGET)

À l'occasion du 8 mars, le CGET publie une liste d'indicateurs clés sur la situation des femmes et les inégalités rencontrées dans les territoires ruraux, définis à partir d'un critère de densité.

Les indicateurs présentés sont en rapport avec les principales thématiques liées aux droits et à la vie quotidienne des femmes : éducation, emploi, maternité, garde d'enfants, vieillissement, sport, sécurité... Ils identifient ainsi les marges de progrès prioritaires pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Cette note fait notamment apparaître que, dans les communes très peu denses :

- le taux de chômage est plus important chez les femmes que chez les hommes (+2,4 points en 2012 ce qui est une spécificité), en particulier chez les moins de 25 ans (+6,2 points) ;

- l'emploi précaire des femmes est plus fréquent (près de 50 % parmi les salariées de 20 à 24 ans)..

<http://www.cgnet.gouv.fr/sites/cgnet.gouv.fr/files/atoms/files/note-egfh-8mars2017.pdf>

Femmes et hommes, l'égalité en question

Insee Références – Édition 2017, mars 2017 (Insee)

Ce document fait le point sur les inégalités entre femmes et hommes aujourd'hui en France. Cette édition succède à celle de 2012 « Femmes et hommes – Regards sur la parité ».

L'ouvrage propose d'abord une vue d'ensemble sur les parcours des femmes et des hommes aux différents âges de la vie (scolarité, vies familiale et professionnelle, retraite) et les inégalités qui en découlent.

Quatre dossiers analysent de manière approfondie différents aspects des inégalités entre femmes et hommes. Le premier décrit les progrès récents enregistrés en France concernant l'accès des femmes aux catégories cadres et cadres encadrants en début de vie active. Le deuxième dresse un état des lieux des écarts de pension entre les femmes et les hommes à la retraite en Europe. Le troisième dossier s'intéresse à la délinquance des femmes et des hommes et aux différences de traitement par la justice en France. Le dernier dossier porte sur les stéréotypes quant aux rôles sociaux des femmes et des hommes.

Une trentaine de fiches synthétiques, présentant les données essentielles et des comparaisons européennes, complètent ce panorama sur les femmes et les hommes.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586548/FHEGAL17.pdf>

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – l'Essentiel

Chiffres-Clés – Édition 2017, mars 2017 (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la DGCS)

Ce document rassemble les dernières données statistiques sexuées dans différents domaines tels que l'éducation et la formation, l'emploi, la précarité, la santé, la culture, le sport, les violences faites aux femmes.

Lutter contre le sexisme, contre les inégalités professionnelles, pour l'égalité réelle, implique de connaître la manière dont ces inégalités se créent et se traduisent. La version synthétique des chiffres-clés 2017 est un instrument de diagnostic qui révèle les inégalités existantes.

Elle contient des données actualisées qui permettent de repérer les besoins et les lacunes, afin de pouvoir mettre en place des stratégies d'action adaptées.

http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/03/27999-DICOM-Brochure-egalite-FH-2017-v4_bd.pdf

Prévenir la pauvreté par l'emploi, l'éducation et la mobilité

Note du CAE, n°40, avril 2017 (CAE)

En comparaison des autres pays européens, le taux de pauvreté est relativement modéré et stable en France, mais il est aussi très persistant. La pauvreté se « transmet » des parents aux enfants, du fait de sa concentration dans certains quartiers défavorisés, des plus grandes difficultés scolaires et de la difficile insertion professionnelle des peu ou pas diplômés. Pour enrayer la reproduction de la pauvreté, les auteurs de la Note recommandent de s'attaquer à ses déterminants. Ils proposent plusieurs pistes pour lutter plus efficacement contre l'échec scolaire et prévenir le décrochage...

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note040.pdf>

Mieux lutter contre la pauvreté par des aides monétaires

Note du CAE, n°41, avril 2017 (CAE)

Le système de redistribution français affiche des performances globalement satisfaisantes en comparaison d'autres pays européens. Toutefois, la complexité des prestations sous condition de ressource et le manque de coordination des acteurs pèsent

sur les taux de recours et conduisent à des incohérences. En 2014, 8,8 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire fixé à 60% du niveau de vie médian (1 008 euros par mois). Certaines catégories de foyers sont particulièrement touchées, notamment les jeunes et les familles monoparentales. Les auteurs de la Note proposent de réduire les taux de non-recours par une simplification des aides et une automatisation de leur versement. Ces aides seraient étendues aux 18-24 ans, conditionnellement à une démarche d'insertion.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note041.pdf>

Relations des usagers et usagers avec les services publics : le risque du non-recours

Enquête sur l'accès aux droits, Volume 2, avril 2017 (Défenseur des droits)

Le Défenseur des droits publie les résultats d'un nouveau volet de son enquête « Accès aux droits ».

En abordant les difficultés à accomplir des démarches administratives, les problèmes rencontrés et leurs issues, ce nouveau volet de l'enquête « Accès aux droits » permet de caractériser « les relations » qu'entretiennent les personnes avec les services publics. Cette enquête met en évidence les difficultés rencontrées par les usagers et usagers dans leurs démarches administratives et aborde la question du non-recours ou encore le phénomène d'abandon.

A noter parmi les principaux résultats que :

- 54% des personnes interrogées ont expérimenté au moins une fois dans les cinq dernières années des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public ;

- 1/5ème des personnes éprouvent des difficultés à accomplir les démarches administratives ;

- Si 80% des personnes persistent dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits auprès d'un service public ou d'une administration, 12% abandonnent.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/enquete-relations-usagers-servpublics-v6-29.03.17.pdf>

Les foyers bénéficiaires du Rsa – 1,84 million fin décembre 2016

Rsa conjoncture, n°17, mars 2017 (Cnaf)

Au titre de décembre 2016, près de 1,84 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires connaît ainsi une baisse de – 4,3% entre fin 2015 et fin 2016, confirmant la décroissance des effectifs en glissement annuel observée depuis fin juin 2016.

En corrigeant les données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, les effectifs diminuent de – 1,0% entre septembre et décembre 2016. La tendance à la baisse observée depuis fin 2015 se confirme donc au cours de l'année 2016, même si celle-ci connaît un ralentissement au dernier trimestre.

Depuis le début de l'année 2016, les Caf ont versé près de 10,59 milliards d'euros au titre du Rsa, contre 10,37 milliards d'euros un an auparavant. Les masses financières connaissent ainsi une progression de 2,1% entre 2015 et 2016, suite notamment aux revalorisations du montant forfaitaire du Rsa.

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa conjoncture/Rsa Conjoncture n°17.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/Rsa%20conjoncture%20n%C2%B017.pdf)

Le sport, d'abord l'affaire des jeunes

Analyses & synthèses, n°1, mars 2017 (Injep)

La pratique d'une activité physique est plus courante chez les jeunes de 15 à 29 ans que chez leurs aînés : 46% d'entre eux s'y livrent plus d'une fois par semaine, contre 39% pour les 30-49 ans. Les sports les plus prisés par les jeunes sont la natation, le football, le vélo, le footing. Si le vélo et la natation appartiennent également aux tranches d'âge plus élevées, la pratique du football et du footing régresse avec l'âge. Jusqu'à 25 ans, plus de neuf jeunes sur dix déclarent pratiquer une ou plusieurs activités sportives. Après 25 ans, un fort écart se creuse entre les hommes et les femmes, le taux de pratique étant de 93% pour les hommes de 26 à 29 ans, contre 78% pour les femmes. Les moins de 30 ans constituent 71% des licences dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, contre 55% dans les autres quartiers.

http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/ias1_le_sport.pdf

En 2015, le nombre d'allocataires des minima sociaux toujours en hausse mais de façon plus modérée

Études et Résultats, n°1009, mai 2017 (Drees)

Fin 2015, 4,14 millions de personnes perçoivent un minimum social, en dehors de l'allocation temporaire d'attente (ATA) et de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), soit une hausse de 1,6% en un an. La moindre croissance du nombre d'allocataires observée en 2014 (+2,7%), après deux années d'augmentation sensible en 2012 et 2013 (+4,5% par an), se confirme donc.

Cette décélération est portée par les deux minima les plus sensibles à la situation du marché du travail : le volet socle du revenu de solidarité active (RSA socle) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Entre 2008 et 2013, le nombre d'allocataires de ces prestations a fortement augmenté (environ +6,5% en moyenne par an). Il croît plus faiblement depuis 2014. En 2015, cette décélération s'accroît pour le RSA socle (+2,5% après +4,8% en 2014) et les effectifs de l'ASS se stabilisent même, une première depuis 2008.

Les effectifs de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) augmentent au même rythme que ces deux dernières années (+2,1%). Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse se stabilise.

En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, environ 7 millions de personnes, soit 11% de la population française, sont couvertes par les minima sociaux.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1009.pdf>

D'où viennent les écarts de salaire entre territoires ?

Note d'analyse, n°55, mai 2017 (France Stratégie)

La densité des activités économiques ne suffit pas à expliquer les écarts de salaire entre territoires. Sans nier l'existence du fait métropolitain, l'analyse statistique montre que ces différences proviennent en bonne partie de la concentration de diplômés dans les populations locales.

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-55-ecart-salaire-territoire-web.pdf>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Inégalités femmes-hommes du baccalauréat à la retraite

Insee Flash Pays de la Loire, n°65, mars 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, les filles ont de meilleurs résultats au baccalauréat que les garçons. Les femmes étudient plus longtemps que les hommes mais dans des filières moins valorisées. Le chômage impacte davantage les femmes de 25 à 29 ans que les hommes. Ainsi, elles occupent plus souvent qu'eux un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à leur niveau de diplôme. Les femmes de 30 à 65 ans perçoivent, en moyenne, un salaire nettement inférieur à celui des hommes. À partir de 65 ans, les femmes vivent plus souvent seules ou en institution que les hommes. Conséquence des inégalités lors de leur parcours professionnel, elles ont, en moyenne, une pension de retraite nettement inférieure à celle des hommes.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2646397>

Les quartiers de la politique de la ville au sein de leur agglomération

Insee Dossier Pays de la Loire, n°3, mars 2017 (Insee)

La réforme de la politique de la ville de 2014 définit 46 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Pays de la Loire. Ils s'insèrent dans 11 agglomérations aux profils contrastés. Les habitants de ces quartiers sont confrontés à des situations économiques et sociales plus dégradées que ceux du reste de l'agglomération. Niveau de vie, pauvreté, accès à l'emploi, conditions de logement, cadre de vie, réussite scolaire, etc. : autant de thématiques porteuses d'enjeux pour la politique de la ville qui sont analysées dans ce dossier. Chaque quartier prioritaire de la politique de la ville est positionné au sein de son agglomération.

Ce dossier a été réalisé par l'Insee en partenariat avec le Sgar. Y ont largement contribué la Dreal, la Direccte, la DRDJSCS, le Rectorat, Pôle emploi, l'ARS, les DDT, les DDTM, les préfetures de département et le CGET.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2660055>

Publications nationales :

Les principaux métiers des salariés bénéficiaires des minima sociaux

Études et Résultats, n°994, février 2017 (Drees)

Au 31 décembre 2013, 14% des bénéficiaires de minima sociaux ont un emploi salarié. Parmi eux, deux sur cinq sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 8% bénéficient d'un emploi aidé.

Les salariés percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) travaillent, pour deux tiers d'entre eux, à temps complet, principalement dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). À l'inverse, seul un tiers des salariés bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) travaillent à temps complet. Du fait notamment de la forte part des ouvriers et des employés (90% au total) parmi les bénéficiaires de minima sociaux salariés, le salaire horaire médian des bénéficiaires de minima sociaux salariés en milieu ordinaire est inférieur de près de 3 euros à celui de l'ensemble des salariés (8 euros contre 11 euros net par heure).

Les salariés bénéficiaires du RSA socle et de l'ASS sont surreprésentés parmi les salariés de particuliers employeurs et des associations. En revanche, ils exercent moins souvent dans la fonction publique. Ils sont ainsi plus souvent salariés en tant que personnels domestiques ou dans le secteur de la santé et de l'action sociale.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er994.pdf>

Recruter et former : un enjeu pour adapter et stabiliser les salariés dans l'entreprise ?

Bref n°351, décembre 2016 (Céreq)

Les nouvelles recrues sont moins formées que les salariés plus anciens dans l'entreprise. La formation à l'entrée s'adresse moins souvent aux anciens chômeurs qu'aux personnes déjà en emploi avant d'être recrutées. Pour autant, avoir bénéficié d'une formation après l'embauche serait plutôt le gage d'une plus grande stabilité dans l'entreprise, surtout pour les anciens chômeurs. Cette formation permettrait ainsi d'améliorer la qualité des appariements ou la relation du salarié à son environnement de travail.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/18527/162485/file/b351.pdf>

Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine

Population et Sociétés, n° 541, février 2017 (Ined)

Les immigrés vivant en France sont plus instruits que la plupart des personnes restées dans leur pays de naissance. Par comparaison à la population de leur pays d'accueil, leur niveau d'instruction est varié : certains groupes comme les immigrés portugais vivant en France sont relativement peu instruits alors que d'autres, comme les immigrés roumains, sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que les personnes nées en France.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26275/541.population.societes.2017.fevrier.fr.pdf

Comment les structures de l'insertion par l'activité économique concilient-elles leur mission d'accompagnement et leur activité ?

Document d'étude, n°2017-205, février 2017 (Dares)

Comment des entreprises sociales particulières, les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), remplissent-elles leur mission d'accompagnement et de réinsertion de publics en difficulté tout en réalisant une activité de production au sein d'un environnement économique plus ou moins concurrentiel ? L'IAE est un dispositif de politique de l'emploi spécifique encore rarement étudié destiné à un public qui ne pourrait intégrer directement une mesure de politique de l'emploi plus « classique ». À partir de l'enquête menée par la Dares en 2012 auprès des responsables de SIAE, une typologie des structures selon leurs stratégies de formation et d'accompagnement est réalisée. Quatre groupes se dégagent : celles dispensant les actions de formation et d'accompagnement les plus limitées, celles proposant un accompagnement d'intensité moyenne dont la qualité est certifiée par un label, celles ayant investi dans la formation de leur personnel permanent en charge de l'accompagnement et enfin, celles favorisant un accompagnement social et professionnel intensif associé à des actions de formation diversifiées. Ces différents groupes sont comparés selon le public qu'ils accueillent, les caractéristiques des structures qui les composent (taille, secteur, etc.), leurs relations avec les acteurs économiques, leurs capacités d'action sur les difficultés rencontrées par leurs salariés, etc.

Les résultats montrent que les arbitrages entre embauche de publics en difficulté, activité productive et insertion dans l'environnement économique diffèrent selon les structures : certaines privilégient un accompagnement de qualité à destination de salariés cumulant les difficultés sociales et professionnelles et sont confrontées à des difficultés de financement malgré de bonnes relations avec le SPE et les autres structures de l'IAE tandis que d'autres favorisent leur activité de production en

accueillant des personnes moins éloignées du marché du travail auxquelles elles proposent un accompagnement moins resserré ce qui leur permet de rencontrer moins de difficultés financières mais les conduit à être moins convaincues de leur capacité à aider leurs salariés à résoudre leurs difficultés. Enfin, d'autres, plus anciennes, dispensent un accompagnement certifié et reconnu par leurs partenaires ce qui leur permet d'être bien intégrées dans leur environnement économique et de recruter un public relativement éloigné de l'emploi.

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de_2017-205-siae.pdf

Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?

Note d'analyse, n°53, février 2017 (France Stratégie)

La métropolisation, qui se définit comme la concentration des activités économiques dans les plus grandes villes, est un processus inédit au regard de l'histoire. Porté par l'expansion du salariat, l'exode rural avait profité à toutes les villes, petites et grandes. À partir des années 2000, en revanche, les dynamiques de croissance se différencient selon les territoires urbains. Les métropoles –aires urbaines de plus de 500 000 habitants– captent les créations d'emplois tandis que les territoires périphériques « décrochent »...

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na53-fractures-territoriales-ok.pdf>

Retour sur les évolutions des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2015

Dares Résultats, n°2017-014, mars 2017 (Dares)

Les parcours des demandeurs d'emploi au cours d'une année peuvent être décrits en détail grâce aux données du fichier historique statistique disponible après plusieurs mois de recul. Cette analyse rétrospective fine complète les données publiées chaque mois sur les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi et permet notamment de décrire les transitions entre catégories (A, B, C...).

L'année 2015 a été marquée par une moindre progression du nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C), sous l'effet du ralentissement du nombre de ceux sans aucune activité (catégorie A), cependant que le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité (catégories B et C) accélérât. Le ralentissement de la catégorie A a davantage concerné les hommes et les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, le nombre de ces derniers ayant même baissé en 2015.

Ce ralentissement de la catégorie A reflète le dynamisme des transitions vers les autres catégories, notamment vers les catégories B et C, ainsi que la baisse des entrées directes dans la catégorie A. En moyenne sur l'année, plus de la moitié des demandeurs d'emploi sortant de catégorie A un mois donné sont inscrits en catégories B ou C le mois suivant.

Fin 2015, 29% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A le sont depuis un an ou plus, et 47% l'ont été pendant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois. Les parts de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) et de très longue durée (inscrits depuis deux ans ou plus) ont continué à progresser en 2015, à la fois au sein de la catégorie A et de l'ensemble des catégories A, B, C.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-014.pdf>

Les contrats aidés : quels objectifs, quel bilan ?

Dares Analyses, n°2017-021, mars 2017 (Dares)

Depuis leur création dans les années quatre-vingt, les contrats aidés ont régulièrement changé de nom ou de modalités, ciblant plus ou moins et successivement le secteur marchand ou non marchand, les jeunes ou les seniors ou les bénéficiaires de minima sociaux. Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui de ces expériences ?

À court terme, les contrats aidés, particulièrement ceux du secteur non marchand, permettent de soutenir efficacement l'emploi. Ainsi, on estime que 21 000 emplois ont été créés en 2015 grâce à l'augmentation du nombre de contrats aidés : 13 000 dans le secteur non marchand, 4 000 dans le secteur marchand et 4 000 dans les structures de l'insertion par l'activité économique.

À plus long terme, en revanche, les effets sur l'insertion professionnelle sont mitigés. Si le passage en contrat aidé du secteur marchand semble avoir un effet positif sur la reprise d'emploi, les contrats aidés du secteur non marchand semblent plutôt, au vu des études existantes, réduire légèrement les chances d'être en emploi non aidé après la fin du contrat.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-021.pdf>

La productivité du travail en déclin : quels liens avec les transformations du marché du travail ?

Connaissance de l'emploi, n°135, avril 2017 (CEE)

La productivité du travail constitue un indicateur de l'efficacité du processus de production. Son augmentation régulière est au cœur de la croissance économique d'un pays. Or, de nombreuses études l'attestent : cette productivité a nettement ralenti dans la plupart des pays de l'OCDE depuis la crise de 2008.

Utilisant les résultats de plusieurs recherches, ce 4-pages démontre, parmi les facteurs influents, le rôle des comportements et politiques d'emploi dans l'évolution de la productivité du travail en temps de crise mais aussi à plus long terme, tout particulièrement en France. Les ajustements opérés par les entreprises – baisse du coût du travail, modération salariale, réduction des horaires, maintien de l'emploi qualifié, flexibilité de la main-d'œuvre – dont certains soutenus par les pouvoirs

publics – ont pour effet de transformer le marché du travail. Ces ajustements contribuent à dégrader la qualité des emplois et risquent d'affaiblir durablement la productivité du travail et les perspectives de croissance de l'économie française.

<http://www.cee-recherche.fr/sites/default/files/webfm/publications/connaissancedeemploi/135-productivite-travail-en-declin-liens-avec-transformations-marche-du-travail.pdf>

Les sortants des listes de Pôle emploi en 2015

Dares Résultats, n°2017-025, avril 2017 (Dares)

Chaque trimestre depuis 2001, une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C est menée, trois mois après cette sortie, afin de connaître les motifs de sortie et, en cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé.

En 2015, en moyenne 7,9% des demandeurs d'emploi présents en fin de mois sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C sortent le mois suivant de ces catégories, qu'ils restent ou non inscrits sur les listes de Pôle emploi. Ce taux de sortie baisse de 0,4 point par rapport à 2014 et de 4,6 points par rapport à 2007.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi atteint 3,4% en moyenne en 2015. Il diminue de 0,2 point entre 2014 et 2015, poursuivant la baisse amorcée en 2012 après une période de stabilité de 2009 à 2011. En proportion, cette baisse concerne davantage les femmes et les 25-49 ans.

Les emplois durables, qui regroupent les CDI, les contrats de 6 mois ou plus ainsi que les créations d'entreprise, sont majoritaires parmi les emplois occupés à la sortie : 66% en 2015 comme en 2014 dont 34% pour les CDI. Un peu plus d'un quart des emplois occupés à la sortie sont à temps partiel.

En 2015, 38% des sortants ayant repris un emploi salarié continuent, trois mois après leur sortie des listes, de rechercher un emploi (soit 4 points de plus qu'en 2007, mais 2 points de moins qu'en 2014), principalement parce qu'ils sont insatisfaits de la nature ou de la durée de leur contrat de travail.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-025.pdf>

Les structures de l'insertion par l'activité économique adaptent-elles l'accompagnement et la formation au profil de leurs salariés ?

Document d'études, n°2017-208, mars 2017 (Dares)

Cet article décrit la manière dont les bénéficiaires d'un dispositif particulier de politique de l'emploi, l'insertion par l'activité économique (IAE), sont accompagnés et formés durant leur parcours et leur ressenti objectif et subjectif sur ce parcours. Les données mobilisées sont celles de l'enquête menée par la Dares en 2012 simultanément auprès des personnes entrées en parcours d'insertion entre septembre et décembre 2010 (volet « salariés ») et de l'ensemble des responsables de structures de l'insertion par l'activité économique (volet « employeurs »). Après une rapide description du profil des entrants dans les différents types de structures de l'IAE (sexe, âge, niveau de diplôme, situation familiale, difficultés d'accès à l'emploi, etc.) et de l'accompagnement et la formation (intensité, nature, etc.) dont ils ont bénéficié, cette étude propose une typologie des salariés en insertion selon ces dimensions.

Cette typologie illustre dans quelle mesure les structures adaptent le parcours d'insertion aux difficultés rencontrées par leurs salariés réservant généralement l'accompagnement le plus resserré aux personnes les plus éloignées du marché du travail. Le regard des salariés est ensuite confronté aux déclarations des responsables de structures concernant les moyens mis en œuvre pour les accompagner, les points de vue étant globalement convergents. Enfin, la typologie est utilisée pour analyser dans quelle mesure l'appartenance à tel ou tel groupe de salariés a un impact sur leur situation professionnelle à la sortie du dispositif, conditionne les avantages qu'ils estiment avoir retirés de leur passage par la structure (amélioration des situations professionnelles et personnelles, résolution des différentes difficultés sociales, etc.) et affecte leur appréciation globale de la mesure.

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de_no208.pdf

Une photographie du marché du travail en 2016

Insee Première, n°1648, mai 2017 (Insee)

En 2016, en France, 29,2 millions de personnes de 15 à 64 ans, soit 71,4% de cette tranche d'âge, sont actives au sens du Bureau international du travail.

Parmi elles, 26,2 millions ont un emploi. Les trois quarts de ces actifs occupés travaillent dans le secteur tertiaire et près de neuf sur dix sont salariés. Les emplois à durée indéterminée restent prédominants chez les salariés (85,3%). Ils sont minoritaires (44,0%) chez les 15-24 ans, entrés plus récemment sur le marché du travail et moins diplômés que l'ensemble de leur génération, les plus diplômés étant encore en études. Le sous-emploi, massivement féminin et affectant particulièrement les employés non qualifiés, concerne 6,5% des actifs occupés.

3,0 millions d'actifs sont au chômage, soit 79 000 de moins qu'en 2015 ; le nombre de personnes dans le « halo » autour du chômage progresse dans le même temps de 44 000. Le taux de chômage s'élève à 10,1% en 2016 en France, en recul de 0,3 point sur un an. Depuis 2013, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Plus fréquent chez les jeunes actifs, le chômage est plus durable chez leurs aînés : six chômeurs de 50 ans ou plus sur dix sont au chômage depuis au moins un an.

Parmi l'ensemble des chômeurs à une date donnée, 20,3% occupent un emploi le trimestre suivant. Par rapport aux plus âgés,

les jeunes perdent plus souvent leur emploi d'un trimestre à l'autre, mais quand ils sont chômeurs, ils accèdent plus fréquemment à l'emploi.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2850098>

L'essor du temps partiel au fil des générations

Dares Analyses, n°2017-033, mai 2017 (Dares)

La diffusion de l'emploi à temps partiel est un des éléments de la transformation du marché du travail des dernières décennies. Son essor touche toutes les générations et concerne une part croissante de la population en emploi. Si, depuis les années 2000, la part de l'emploi à temps partiel s'est stabilisée pour les femmes, elle continue d'augmenter pour les hommes. Cependant, les femmes ont été et sont toujours les premières concernées par le temps partiel. Parmi les femmes en emploi nées entre 1935 et 1939, moins de 10% travaillaient à temps partiel entre 30 et 34 ans, alors que leurs cadettes de 25 ans étaient deux fois plus nombreuses (20%). Les hommes des mêmes générations étaient deux fois moins concernés (5%). De génération en génération, les taux d'activité et d'emploi des femmes se rapprochent de ceux des hommes, mais l'emploi à temps partiel reste majoritairement féminin et représente une partie plus importante de la carrière des femmes.

Parmi les personnes ayant été à temps partiel à un moment donné entre 20 et 40 ans, six grands types de parcours professionnels se distinguent selon que le temps partiel est plus ou moins continu, tardif ou transitoire. Pour certaines, l'emploi à temps partiel est motivé par des raisons familiales ; pour d'autres, les caractéristiques professionnelles (diplôme, secteur d'activité...) jouent davantage, mais les frontières sont ténues et les deux dimensions interagissent dans de nombreux cas. Entre les générations 1935 et 1964, la hausse du nombre d'enfants et du niveau de diplôme des travailleurs à temps partiel traduit une modification du comportement d'activité des mères, qui sont moins souvent inactives lorsque leurs enfants sont jeunes et privilégient le temps partiel pour rester ou reprendre un emploi, ainsi que l'émergence de nouvelles modalités d'entrée dans la vie active sur des emplois qualifiés pour lesquels le temps partiel constitue un passage obligé vers un emploi stable à temps complet.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-033.pdf>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Un tiers du tissu productif local se renouvelle chaque année

Insee Flash Pays de la Loire, N°64, février 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, le nombre d'établissements progresse de 4,5 % en moyenne par an entre 2010 et 2015. Cette croissance, comparable à celle de la France métropolitaine, masque cependant un renouvellement important du tissu productif. Ainsi, les créations, cessations, cessions-reprises et transferts concernent chaque année en moyenne 32 % des établissements. Dans le secteur de l'information et la communication, plus de la moitié des établissements se renouvellent chaque année. Le tissu productif se renouvelle le plus dans les zones d'emploi de Nantes et d'Angers.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2584457>

En un an, un salarié sur six change de métier

Insee Analyses Pays de la Loire, n°44, mars 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, un salarié sur six change de métier au cours d'une année. Cette mobilité professionnelle est plus fréquente pour les ouvriers non qualifiés et dans l'électricité et l'électronique ou la banque et les assurances. Les changements se font généralement entre métiers mobilisant des compétences proches au sein d'un même domaine professionnel, parfois dans le cadre d'une ascension sociale. Les véritables reconversions sont rares sur un an. D'autres domaines sont plus isolés, comme l'informatique, les services à la personne ou l'hôtellerie et la restauration. Dans les zones d'emploi à fort tissu industriel, des enjeux peuvent apparaître en termes de gestion des compétences, notamment pour les ouvriers non qualifiés dont les postes évoluent au rythme d'une automatisation croissante.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2650453>

Demandeurs d'emploi et contrats aidés dans les quartiers de la politique de la ville

Insee Flash Pays de la Loire, n°66, mars 2017 (Insee)

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les demandeurs d'emploi sont plus nombreux et plus éloignés du marché du travail que dans le reste des agglomérations. Les habitants de ces quartiers constituent un public cible des contrats aidés. Les femmes et les jeunes en bénéficient plus particulièrement, notamment des emplois d'avenir pour les moins de 26 ans. Accéder à des métiers en adéquation avec leur niveau de qualification est également plus difficile pour les habitants des QPV.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2659517>

Marché du travail – Synthèse Pays de la Loire

Statistiques et indicateurs, mars 2017 (Observatoire régional de l'emploi – Pôle emploi Pays de la Loire)

Sur les Pays de la Loire, l'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de -4,6% à fin janvier 2017. Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, qui représentent 16,5% des demandeurs d'emploi, ont une situation plus favorable (-11,1% d'évolution annuelle).

312 940 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) en données CVS sont comptabilisés à fin janvier sur la région des Pays de la Loire, soit 0,3% de moins qu'en janvier 2016.

Au cours des douze derniers mois, Pôle emploi a recueilli 190 858 offres d'emploi soit une hausse de 17,2% en évolution annuelle.

<http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/document/le-marche-du-travail-synthese-pdl-201701.pdf>

Services à la personne : une offre qui se transforme

Insee Analyses Pays de la Loire, n°45, mai 2017 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, en mars 2013, 58 800 salariés travaillent dans les services à la personne. L'activité des organismes prestataires se développe : elle est tirée par les entreprises privées même si les associations gardent une place importante dans la région. La majorité des prestations des organismes est destinée aux personnes âgées ou dépendantes. Si l'emploi direct d'un salarié par l'utilisateur reste majoritaire, cette pratique diminue depuis plusieurs années. Dans les services à la personne la main-d'œuvre est essentiellement féminine. Les conditions de travail sont souvent précaires. Malgré le cumul des contrats, le temps partiel est fréquent. Ceci pèse sur les rémunérations. L'attractivité est un enjeu fort pour ce secteur dont un quart des salariés est susceptible de partir à la retraite prochainement. Le vieillissement de la population renforce le potentiel de créations d'emplois d'aide à domicile dans les années à venir.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2842465>

Publications nationales :

L'état du mal-logement en France

22^{ème} rapport annuel – Dossier de synthèse, janvier 2017 (Fondation Abbé Pierre)

Aujourd'hui 4 millions de personnes sont sans domicile stable et plus de 12,1 millions sont touchées, à des degrés divers, par la crise du logement.

Plusieurs facteurs poussent la Fondation Abbé Pierre à s'inquiéter d'une aggravation du phénomène :

- une hausse de 50% du nombre de personnes sans domicile entre 2001 et 2012,
- une hausse de 19% du nombre de personnes en hébergement contraint chez des tiers,
- une tendance, depuis 2006, à l'augmentation du surpeuplement des logements, qui était en baisse les décennies précédentes,
- une augmentation de l'effort financier lié au logement, excessif pour 42% de personnes de plus qu'en 2006,
- un développement préoccupant des phénomènes de précarité énergétique : depuis 2006, 44% de personnes supplémentaires renoncent à se chauffer,
- un record du nombre d'expulsions locatives avec le concours de la force publique, qui a augmenté de 33% depuis 2006 : 14363 ménages ont ainsi été délogés en 2015.

A ce titre, si la Fondation salue certaines avancées en matière de politiques publiques, elle dénonce une diminution de l'effort public en terme de part du PIB et appelle, au contraire, à une mobilisation, non seulement de la classe politique, mais « de la société tout entière » pour endiguer le phénomène.

[http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/dossier_de_synthese_22e_rapport_etat_du_mal-logement_en_france_2017 - fondation abbe pierre.pdf](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/dossier_de_synthese_22e_rapport_etat_du_mal-logement_en_france_2017_-_fondation_abbe_pierre.pdf)

Les conditions de logement en France

Insee Référence, Édition 2017, février 2017 (Insee)

Consommation, patrimoine, vie familiale, relations de voisinage et de quartier : le logement est au centre de la vie de chacun.

Riche dans sa description des ménages et de leurs logements, l'enquête Logement est depuis 40 ans le pivot central du dispositif statistique, tandis que la mobilisation des sources administratives permet désormais d'informer à un niveau territorial fin.

C'est cette richesse d'informations, avec le souci de sa mise en cohérence, que cet ouvrage inédit de la collection « Insee Références », restitue.

Une vue d'ensemble permet de situer les enjeux économiques et sociaux du logement.

Quatre dossiers sont ensuite proposés : le premier analyse le statut des locataires. Le deuxième s'intéresse à l'accès à la propriété. Le troisième décrit la mobilité résidentielle et ses déterminants. Le quatrième dossier fait le point sur le logement des ménages immigrés.

Enfin, une quarantaine de fiches, organisées en 10 thèmes et rédigées conjointement par le SOeS et l'Insee, complètent ces analyses.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586377/LOGFRA17.pdf>

Précarité énergétique : comment les CCAS/CIAS agissent, de l'accès aux droits à l'accompagnement social

Enquêtes et Observation sociale – 2017, mars 2017 (Uccas)

Selon les CCAS/CIAS, en moyenne un tiers des personnes qui s'adressent à eux seraient touchées par la précarité énergétique. Autant de personnes pour lesquelles les CCAS/CIAS s'impliquent au quotidien. Pour mieux comprendre les réponses mises en œuvre dans leurs territoires, l'UNCCAS a mené une enquête nationale. Elle révèle notamment que les impayés de factures énergétiques sont le deuxième motif de demande d'aide financière observé par les CCAS/CIAS et que 8 CCAS/CIAS sur 10 octroient de telles aides.

(La synthèse diaporama est [ICI](#))

http://www.unccas.org/IMG/pdf/unccas_enquetes_et_observation_energie_2017.pdf

Publications nationales :

L'insertion professionnelle des jeunes

Rapport de diagnostic remis à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, janvier 2017 (France Stratégie)

Si les jeunes pâtissent fortement des dysfonctionnements du marché du travail au moment de leur insertion dans l'emploi, ils sont aussi confrontés à des problèmes qui ne sont pas directement liés au travail (mobilité, santé, précarité des conditions de vie, logement, couverture sociale, maîtrise du numérique).

Pour y répondre, de nombreux dispositifs ont été déployés depuis trente ans mais cette multiplicité est parfois source de complexité, voire de non-recours pour certains jeunes.

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-insertion-professionnelle-jeunes-24012016-web_0.pdf

À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme

Insee Première, n°1633, février 2017 (Insee)

Ils ont en commun d'être entrés en 6ème en septembre 2007. Huit ans après, âgés pour la plupart de 18-19 ans, 45% de ces jeunes entament des études supérieures, 30% restent scolarisés dans le secondaire et 25% ont quitté, à titre définitif ou provisoire, l'école. Le niveau d'acquis à l'entrée en 6ème est déterminant sur la situation à 18-19 ans.

Pour ceux qui ont déjà arrêté leurs études, peu diplômés, l'accès et les conditions d'emploi sont difficiles : seuls 37% occupent un emploi, le plus souvent temporaire (CDD, intérim). L'essentiel de ces jeunes vivent encore chez leurs parents, même quand ils ont un emploi (78%).

À cet âge, les étudiants sont les plus nombreux à habiter dans leur propre logement la semaine pour se rapprocher de leur lieu d'études (44%). Cependant, leur décohabitation peut n'être que partielle et passe très souvent par l'aide financière des familles. Un peu plus d'un étudiant de 18-19 ans sur dix occupe un emploi. Dans la moitié des cas, cet emploi est lié à sa formation.

Encore peu engagés vers l'autonomie, ces jeunes de 18-19 ans n'expriment pas souvent des difficultés pour trouver un logement, se déplacer ou payer leurs dépenses courantes. Une petite majorité d'entre eux (53%) se déclarent plutôt optimistes pour leur avenir professionnel et un sur cinq (21%) plutôt inquiets, les autres ne se prononçant pas.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2571222>

Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2

Note d'information, n°40, décembre 2016 (MEN)

À la rentrée 2016, 6 806 000 élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Du fait des évolutions démographiques, les effectifs sont stables par rapport à la rentrée précédente (+ 1 200 élèves).

Quatre caractéristiques de cette rentrée méritent d'être relevées :

*– le taux de scolarisation des enfants de deux ans progresse, notamment en zone d'éducation prioritaire (+ 1,5 point) ;
– les taux de redoublement connaissent une nette baisse en 2016, à tous les niveaux. Hormis au CP, ils sont désormais inférieurs à 1% ;*

– la taille des classes est de 23,7 élèves en moyenne contre 23,8 l'année précédente ;

– la scolarisation dans des classes multi-niveaux concerne près de la moitié des élèves du secteur public.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/16/7/depp-ni-2016-40-constat-1er-degre-2016_689167.pdf

Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015

Dares Résultats, n°2017-016, mars 2017 (Dares)

En 2015, 53,3% des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont sur le marché du travail en France : 43,2% occupent un emploi et 10,1% sont au chômage, soit un taux de chômage de 18,9%. 14,7% des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation (part de « NEET »).

Après s'être nettement dégradés suite à la crise de 2008, ces indicateurs ont peu varié de début 2013 à fin 2015. La part et le taux de chômage des jeunes ont baissé d'environ un demi-point, mais la part des jeunes sans emploi ni formation s'est accrue d'autant. Sur la même période, le taux d'emploi des 15-29 ans s'est stabilisé.

13,5% des jeunes en cours d'études initiales travaillent, une proportion stable depuis fin 2007. Parmi ceux qui ont terminé leurs études initiales, les deux tiers sont en emploi en 2015.

La situation des jeunes sur le marché du travail est très différente selon l'âge. Les parts de NEET et de chômage sont nettement plus faibles pour les 15-24 ans que pour les 25-29 ans mais, à l'inverse, concernant les taux d'emploi, de chômage et la part des

contrats temporaires, la situation est plus favorable pour les 25-29 ans que pour les 15-24 ans. Ainsi, moins d'un salarié de 25 à 29 ans sur quatre est en contrat temporaire, contre plus d'un sur deux entre 15 et 24 ans.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-016.pdf>

« Les miens, les tiens, les nôtres » : des naissances en famille recomposée. Identités et normes de parenté à l'œuvre dans les processus de recomposition familiale

Dossier d'étude, n°189, mars 2017 (Cnaf)

Cette étude cherche à comprendre ce qui se joue autour d'une nouvelle naissance en famille recomposée ; notamment en termes de reconfigurations des places et rôles de chacun.

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier_189 - Premier prix master Cnaf - Familles recompos%C3%A9es.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier_189_-_Premier_prix_master_Cnaf_-_Familles_recompos%C3%A9es.pdf)

Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2016

l'e-essentiel, n°170, mars 2017 (Cnaf)

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) participe de longue date au financement des structures proposant des loisirs pour les enfants et a souhaité recueillir périodiquement le point de vue des parents sur les activités pratiquées par leur(s) enfant(s) à l'école ou en dehors, hors temps scolaire. Comme en 2014, les trois quarts des enfants âgés de 3 à 10 ans pratiquent au moins une activité dans le cadre péri ou extrascolaire. Les usages n'ont également que peu évolué : 76% des enfants ont déjà fréquenté les temps périscolaires, 26% se rendent au centre de loisirs et 56% pratiquent chaque semaine une activité encadrée dans un club ou une association. La satisfaction des familles est en hausse, plus particulièrement par rapport au contenu des activités proposées à leur enfant.

[http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel - Baro p%C3%A9ri extrascolaires.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel_-_Baro_p%C3%A9ri_extrascolaires.pdf)

L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait

Jeunesses : études et synthèses, n°36, novembre 2016 (Injep)

Le désir d'engagement et de participation à la vie publique progresse chez les jeunes en 2015, même si on observe un retrait des formes conventionnelles de participation politique et sociale. L'investissement citoyen des jeunes est néanmoins inégal : les jeunes en retrait de la vie économique et sociale s'engagent beaucoup moins que les autres.

http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/jes36_engagement_des_jeunes.pdf

Vivre dans plusieurs configurations familiales

Insee Première, n°1647, mai 2017 (Insee)

En 2011, parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs résidant en France métropolitaine, 900 000 vivent principalement avec un seul de leurs parents et une partie du temps chez leur autre parent. Ils peuvent vivre dans des configurations familiales différentes chez l'un et l'autre de leurs parents. En changeant de résidence, ils peuvent modifier à certains moments la situation familiale d'autres enfants mineurs. Ainsi, 140 000 enfants en famille « traditionnelle » vivent une partie du temps en famille recomposée, quand des demi-frères ou demi-sœurs résidant ailleurs la plupart du temps viennent résider avec eux. Inversement, entre 90 000 et 120 000 enfants de familles recomposées vivant avec leurs deux parents se retrouvent, une partie du temps, en famille « traditionnelle », lorsque leurs demi-frères ou demi-sœurs vont chez leur autre parent. La multirésidence d'adultes peut également modifier, une partie du temps, la configuration familiale d'enfants mineurs. Par exemple, 80 000 enfants vivent avec un seul parent même si leurs deux parents sont en couple, car leurs deux parents ne cohabitent pas. La famille monoparentale prend, une partie du temps, la forme d'une famille « traditionnelle », lorsque ce deuxième parent vit dans le logement. Du point de vue des adultes, 330 000 parents, essentiellement des pères, vivent une partie du temps en famille monoparentale quand leurs enfants les rejoignent alors qu'ils vivent principalement sans conjoint ni enfant. Cela concerne 490 000 enfants mineurs.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2848839>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Rentrée scolaire 2016 : 4 100 élèves supplémentaires dans l'académie de Nantes

Insee Flash Pays de la Loire, n°54, décembre 2016 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, à la rentrée 2016, 708 410 élèves sont scolarisés dans les établissements des premier et second degrés publics et privés sous contrat, soit 4 130 élèves de plus que l'année précédente. Si les effectifs baissent légèrement dans les écoles élémentaires et préélémentaires, ceux des collèges et surtout des lycées continuent de progresser. Depuis 2013, les lycées accueillent près de 3 000 élèves de plus chaque année.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2526376>

Publications nationales :

Les personnes âgées aux urgences : une patientèle au profil particulier

Études et Résultats, n°1007, mars 2017 (Drees)

Parmi les personnes accueillies aux urgences, les patients âgés constituent un groupe spécifique mobilisant les équipes d'urgence de façon particulière. Leurs conditions de vie et les affections liées à l'âge entraînent une fragilité supplémentaire chez ces patients. Leur prise en charge comporte un nombre d'actes plus élevé, une hospitalisation plus fréquente en unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD), et se caractérise par une durée de passage plus longue que celle des patients plus jeunes.

C'est principalement la modalité de sortie qui différencie leur passage aux urgences : 56% des patients âgés sont hospitalisés dans un service conventionnel tandis que 38% retournent à leur domicile et 5% dans leur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Se dessinent ensuite plusieurs profils de patients âgés en fonction de leur provenance et de leurs pathologies.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1007.pdf>

Les personnes âgées aux urgences : une santé plus fragile nécessitant une prise en charge plus longue

Études et Résultats, n°1008, mars 2017 (Drees)

Le temps de passage aux urgences est plus long pour les personnes âgées : sa durée médiane est de 4 heures pour les patients âgés de 75 ans ou plus, contre 2 heures et 10 minutes pour les 15-74 ans, en excluant les patients ayant séjourné en unité d'hospitalisation de courte durée. En prenant en compte ces derniers, la durée médiane s'allonge, de façon plus marquée pour les patients âgés. Elle est de 4 heures et 30 minutes, contre 2 heures et 20 minutes pour les patients plus jeunes.

Le nombre d'examen complémentaires, plus important pour les patients âgés, et les délais nécessaires à leur réalisation contribuent à augmenter la durée de passage aux urgences. À cela s'ajoutent les modalités d'hospitalisation éventuelle en aval des urgences : le délai pour obtenir un lit est plus important pour les personnes âgées.

En cas de retour à domicile, des durées de passage plus longues pour les personnes âgées sont constatées dans les points d'accueil ayant des ressources en gériatrie, en lien avec des prises en charge plus adaptées dans ces points d'accueil.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1008.pdf>

Incapacités et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014 – Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014 –

Les Dossiers de la Drees, n°13, mars 2017 (Drees)

En 2014, l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) interroge les seniors âgés de 60 ans ou plus, résidant à domicile. Plusieurs mesures de la perte d'autonomie et des incapacités peuvent être estimées grâce à cette enquête. Ainsi, parmi les personnes de 60 ans ou plus, 26% déclarent au moins une limitation fonctionnelle (physique, sensorielle ou cognitive) ; 12% ont des difficultés pour se laver et 28% déclarent recevoir une aide humaine. Pour la plupart de ces mesures, les femmes sont les plus touchées par la perte d'autonomie. Par ailleurs, les difficultés ne sont pas indépendantes les unes des autres puisque l'on constate, pour plus d'un tiers des seniors, un cumul des limitations.

L'enquête VQS 2014 met aussi en évidence une moindre perte d'autonomie et une diminution des incapacités chez les seniors vivant à domicile depuis la précédente enquête menée en 2007. Chez les 60-74 ans, les inégalités entre les sexes se sont réduites là où elles sont au désavantage des femmes, et creusées dans les situations où elles sont à leur avantage. Pour les 75 ans ou plus, les tendances sont moins marquées, et la situation semble rester toujours défavorable pour les femmes.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd13.pdf>

Les durées de séjour en EHPAD – Une analyse à partir de l'enquête auprès des Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2011

Les Dossiers de la Drees, n°15, mai 2017 (Drees)

En 2011, environ 180 000 résidents permanents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont quitté de façon définitive leur établissement. La moitié d'entre eux y vivaient depuis plus d'un an et demi. Sur dix de ces sorties, huit correspondent à des décès, une à un transfert vers un autre EHPAD et la dernière à un retour à domicile.

La durée du séjour réalisé dépend beaucoup du motif de sortie : les séjours se concluant par un décès sont généralement plus longs (la moitié dure plus de deux ans) que ceux se concluant par un retour à domicile (la moitié dure moins de deux mois) ou par un transfert en établissement (la moitié dure moins de 6 mois).

La combinaison des informations sur le motif de sortie et la situation du résident avant son entrée en EHPAD permet de définir

des « parcours », au sein desquels il est plus pertinent d'étudier les durées de séjour.

Enfin, les chances de retour à domicile s'amenuisent au fur et à mesure du séjour en EHPAD. Il est très rare en effet qu'un résident revienne à domicile après la première année.

Au sein de chaque parcours, les caractéristiques des résidents permettent d'expliquer en partie la variabilité des durées de séjour. Les séjours des hommes et des personnes les plus âgées au moment de leur entrée sont plus courts.

http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/15_dossiers_drees_final.pdf

Le vieillissement actif

Retraite et société, n°65, juin 2013 (Cnav)

Ce document aborde les enjeux, obstacles et limites de ce « vieillissement actif », notamment dans ses diverses formes (travailler, se former, faire du bénévolat, s'engager en tant que citoyen-militant...).

<http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2013-2.htm>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

La santé des élèves de CM2 en 2015 : un bilan contrasté selon l'origine sociale

Études et Résultats, n°993, février 2017 (Drees)

Selon l'enquête nationale de santé réalisée auprès des élèves de CM2 au cours de l'année scolaire 2014-2015, 18% des enfants sont en surcharge pondérale et près de 4% sont obèses. Ces chiffres confirment la stabilisation observée depuis 2002. Près de sept élèves de CM2 sur dix ont des dents indemnes de caries, soit une amélioration de 8 points par rapport à 2008, année de la précédente enquête. La proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) a progressé depuis 2008 et s'élève à 93%, tandis que la couverture vaccinale contre l'hépatite B (3 doses) reste stable (46%).

En dépit de ces améliorations, la plupart des indicateurs témoignent d'une situation contrastée selon l'origine sociale de l'élève. Ainsi, les proportions d'enfants en surcharge pondérale ou obèses sont plus élevées pour les enfants d'ouvriers (respectivement 22% et 6%) que pour les enfants de cadres (respectivement 13% et 1%). Chez les ouvriers, un enfant sur cinq a des dents cariées non soignées, contre moins de un sur dix chez les cadres. Par ailleurs, les habitudes de vie des enfants des milieux favorisés sont plus propices à la préservation de leur santé.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er993.pdf>

État de santé des Français et facteurs de risque – Premiers résultats de l'Enquête santé européenne-Enquête santé et protection sociale 2014

Études et Résultats, n°998, mars 2017 (Drees)

Près d'un tiers de la population métropolitaine âgée de 15 ans ou plus déclare que son état de santé est assez bon, mauvais ou très mauvais, d'après les premiers résultats de l'enquête santé européenne EHIS-ESPS 2014, menée auprès des ménages ordinaires (hors institution). Près de 40% évoquent un problème de santé chronique et un quart une limitation dans les activités du quotidien. Ces indicateurs d'état de santé varient fortement selon les catégories socioprofessionnelles, au détriment des catégories défavorisées, en particulier les ménages d'ouvriers non qualifiés.

Presque une femme sur dix et un homme sur vingt présentent des symptômes dépressifs, qui s'accroissent à partir de 75 ans, et touchent particulièrement les ménages d'employés. Avec 7% de personnes concernées, la France se situe dans la moyenne européenne.

Parmi les facteurs de risque, l'excès de poids concerne 46% de la population métropolitaine, le surpoids 31% et l'obésité 15%, soit moins que la plupart des autres pays européens participant à l'enquête. En revanche, 28% des personnes fument, dont 22% quotidiennement, soit un taux de fumeurs supérieur à la moyenne des pays européens. Ces deux facteurs de risque varient fortement selon les catégories socioprofessionnelles, au détriment, notamment, des ménages d'ouvriers.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er998.pdf>

Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations

Études et Résultats, n°1003, mars 2017 (Drees)

En 2010, le niveau de vie annuel médian des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans s'élève à 18 500 euros, soit 2 000 euros de moins que celui des personnes sans handicap. Cet écart s'avère d'autant plus important que la limitation est sévère. Le niveau de vie médian des personnes ayant une limitation sévère est de 16 800 euros.

Présenter une limitation mentale, visuelle ou cumuler plusieurs types de limitations augmente le risque d'avoir un faible niveau de vie et de vivre sous le seuil de pauvreté, tandis que présenter une limitation motrice légère, psychique légère ou auditive semble moins affecter le niveau de vie.

30% des personnes ayant une limitation mentale sévère vivent sous le seuil de pauvreté, contre seulement 10% de celles présentant une déficience auditive. Les écarts s'expliquent, en partie, par des situations familiales et professionnelles très différentes selon le type de handicap.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1003.pdf>

État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France

Rapport Tableau de bord, Édition 2017, février 2017 (Onaps)

L'Onaps a pour mission de recenser et analyser les données sur l'activité physique et sportive et la sédentarité. Chaque année un tableau de bord sera publié comprenant des données générales sur les thématiques en lien avec l'activité physique et la sédentarité, illustrées par des graphiques, cartes et tableaux et avec une attention particulière portée aux inégalités sociales.

L'édition 2017 rassemble près de 200 indicateurs sur l'activité physique, la sédentarité, les transports actifs, la pratique sportive, la surcharge pondérale et les différentes pathologies en lien avec l'activité physique et la sédentarité.

http://www.onaps.fr/data/documents/Onaps_TAB2017.pdf

Des pratiques médicales et dentaires, entre différenciation et discrimination

Études & Résultats, mars 2017, avril 2017 (Défenseur des droits)

Le Défenseur des Droits et le Fonds CMU publient une étude conduite en 2016 sur les pratiques médicales et dentaires. Fondée sur une analyse qualitative du discours des praticien-ne-s, elle révèle une différenciation des bénéficiaires de la CMU-C, de l'ACS ou encore de l'AME, conduisant à un « étiquetage social » de ces publics pouvant conduire à des formes de discrimination.

L'étude a permis d'interroger différentes dimensions : la prise en compte de la précarité dans l'accueil et la délivrance des soins, les motifs avancés par les praticien-ne-s pour refuser de recevoir des patient-e-s du fait qu'elles/ils sont bénéficiaires d'une protection sociale complémentaire, les différences de soins proposés aux patient-e-s.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-oit-03.04.17-num-final.pdf>

Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ?

Les Dossiers de la Drees, n°17, mai 2017 (Drees)

Les vifs débats actuels sur l'accès aux soins, cristallisés autour de la notion de « déserts médicaux », posent une question centrale de mesure et de définition de termes communs. Ce dossier rassemble les éléments chiffrés disponibles et vise à poser quelques jalons dans la recherche de définitions partagées rendant possible l'objectivation.

Tant la démographie vieillissante des médecins que les aspirations des jeunes générations concourent à une diminution probable des effectifs libéraux dans les prochaines années, ce qui fait craindre un accroissement des inégalités territoriales d'accès aux soins, qui restent limitées à l'heure actuelle.

D'après la mesure proposée, 8% de la population réside dans une commune sous-dense en médecins généralistes, au sens d'une accessibilité inférieure à 2,5 consultations par an et par habitant. Sur la période 2012-2015, on observe une légère augmentation de la population située en dessous de ce seuil, mais l'accessibilité des zones qui étaient en-dessous du seuil en 2012 s'est très légèrement améliorée.

Si l'on prend en compte les trois principaux points d'entrée du système de santé à savoir les médecins généralistes, les pharmacies et les services d'urgences, environ 0,5% de la population cumule des difficultés d'accès aux trois. De même, les difficultés d'accès aux médecins généralistes et aux services d'urgence, qui concernent respectivement 8% et 6% de la population, ne se cumulent que dans des cas minoritaires.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd17.pdf>

Les médecins d'ici à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée

Études et Résultats, n°1011, mai 2017 (Drees)

Le nombre de médecins en activité devrait être quasiment stable entre 2016 et 2019, puis repartir à la hausse dès 2020, dans l'hypothèse d'un maintien des comportements actuels des médecins et de la législation en vigueur. Les effectifs de généralistes évolueraient de manière moins dynamique que ceux des spécialistes. Ces derniers bénéficient, en effet, davantage des installations de médecins diplômés à l'étranger. L'exercice libéral exclusif devrait poursuivre son déclin, au profit du salariat et de l'exercice mixte.

La féminisation et le renouvellement des générations de la population des médecins libéraux devraient conduire à une baisse de l'offre globale de soins d'une ampleur plus importante que celle des effectifs. Parallèlement, en raison du vieillissement de la population, les besoins de soins devraient augmenter plus rapidement que le nombre d'habitants. Une fois tous ces paramètres combinés, l'offre médicale devrait croître moins vite que la demande, au cours des dix prochaines années.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1011.pdf>

Travailleurs handicapés : quel accès à l'emploi en 2015 ?

Dares Analyses, n°2017-032, mai 2017 (Dares)

En 2015, d'après l'enquête Emploi, 43% des personnes reconnues handicapées sont actives en France : 35% en emploi et 8% au chômage. Elles ont trois fois moins de chances d'être en emploi que les personnes non handicapées ayant les mêmes caractéristiques, et deux fois plus de chances d'être au chômage.

Quand les personnes reconnues handicapées travaillent, elles occupent plus souvent un emploi d'ouvrier non qualifié et moins souvent de cadre. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et sont plus souvent en situation de sous-emploi. 18% de celles qui sont au chômage déclarent avoir perdu leur travail à la suite d'une rupture de contrat pour maladie ou invalidité. Elles sont aussi plus nombreuses que les autres à évoquer un licenciement autre qu'économique.

Leurs périodes de chômage sont plus longues. La part des personnes handicapées en recherche d'emploi depuis au moins un an atteint 63% (contre 45% pour l'ensemble des chômeurs). Cette ancienneté dans le chômage dépasse même 3 ans pour près de 28% d'entre elles (contre 14%).

Si l'on considère plus globalement les personnes « en situation de handicap », qui ont une reconnaissance de handicap ou se déclarent limitées depuis au moins 6 mois dans leurs activités par un problème de santé, l'accès à l'emploi apparaît également difficile, mais moins que pour les seules personnes reconnues handicapées.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-032.pdf>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Baromètre santé 2014 – Résultats Pays de la Loire

Baromètre santé 2014, septembre 2016 (Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire)

Le Baromètre santé est une enquête sur les comportements, perceptions et opinions en matière de santé menée régulièrement par l'Inpes, aujourd'hui Santé publique France. En 2014, cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de 15 000 personnes âgées de 15-75 ans.

Ce document présente une analyse régionale des résultats de cette enquête. Il offre un regard sur les comportements des habitants des Pays de la Loire en matière de conduites addictives (tabac, cigarette électronique, alcool, drogues illicites, pratique de jeux de hasard et d'argent), mais aussi sur la santé perçue, la santé mentale, la nutrition et les vaccinations.

http://www.santepaysdelaloire.com/ors/sites/ors/files/publications/BS/barometresante2014_resultatspd1_septembre2016.pdf

Publications nationales :

Être né en France d'un parent immigré

Insee Première, n°1634, février 2017 (Insee)

En 2015, 7,3 millions de personnes nées en France ont au moins un parent immigré, soit 11 % de la population. L'origine des descendants d'immigrés est le reflet des flux d'immigration qu'a connus la France depuis plus d'un siècle. Les descendants d'immigrés sont dans leur ensemble plus jeunes que l'ensemble de la population résidant en France ; c'est notamment le cas de ceux d'origine africaine. La moitié des descendants d'immigrés ont un seul parent immigré. Lorsque les deux parents sont immigrés, ils viennent presque toujours du même pays. Entre 18 et 24 ans, les descendants d'immigrés partent plus tardivement du foyer familial que les autres jeunes. C'est surtout le cas pour ceux dont les deux parents sont immigrés : le comportement de décohabitation des jeunes issus de couples mixtes est plus proche de celui de l'ensemble de la population. Deux tiers des descendants d'immigrés de 25 ans ou plus vivant en couple ont choisi un conjoint sans lien direct avec l'immigration. La localisation géographique des descendants est proche de celle des immigrés, même si elle est un peu moins concentrée dans l'unité urbaine de Paris.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2575541>

Bilan démographique 2016 – À nouveau en baisse, la fécondité atteint 1,93 enfant par femme en 2016

Insee Première, n°1630, janvier 2017 (Insee)

Au 1er janvier 2017, la France compte 66 991 000 habitants. Au cours de l'année 2016, la population a augmenté de 265 000 personnes, soit une hausse de 0,4%. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel, différence entre le nombre de naissances et de décès.

En 2016, 785 000 bébés sont nés en France. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de naissances diminue (-14 000). L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,93 enfant par femme en 2016, en baisse par rapport à 2015. Il reste cependant le plus élevé d'Europe. Le nombre de décès atteint 587 000 en 2016. Après avoir beaucoup augmenté en 2015, il baisse légèrement en 2016 (-7 000). Les espérances de vie à la naissance, qui avaient diminué en 2015, retrouvent leur niveau de 2014 (85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes).

En 2016, 235 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe. L'âge des mariés de sexe différent continue d'augmenter ; celui des mariés de même sexe diminue légèrement. Le Pacs poursuit sa progression et, en 2015, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2554860>

France 2016 : la natalité est en baisse

Population et Sociétés, n°542, mars 2017 (Ined)

Le nombre des naissances a baissé de 4,5% en France entre 2014 et 2016, sous l'effet conjoint de la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et de la baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité : 1,97 enfant par femme en 2014, 1,89 en 2016. De telles baisses se sont aussi produites dans la plupart des pays développés, mais celle en France est plus modeste et plus tardive qu'ailleurs en raison vraisemblablement des politiques sociales et familiales qui ont amorti le choc de la crise.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26352/542.population.societes.2017.mars.fr.pdf

L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2015

Insee Focus, n°78, mars 2017 (Insee)

En 2013, le solde migratoire de la France s'établit à + 100 000 personnes. Les départs vers l'étranger des personnes nées en France sont plus nombreux que leurs retours. Leur solde migratoire est ainsi négatif (- 116 000 personnes). À l'inverse, ce solde est positif pour les immigrés (+ 204 000), les arrivées étant supérieures aux départs.

De 2006 à 2011, le solde migratoire a diminué (+ 112 000 en 2006 et + 30 000 en 2011), puis s'est accru jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2015, les arrivées continuent d'augmenter aussi bien pour les personnes nées en France que pour les immigrés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2593515>

236 300 mariages célébrés en France en 2015, dont 33 800 mariages mixtes

Insee Première, n°1638, mars 2017 (Insee)

En 2015, 236 300 mariages ont été célébrés en France, dont 33 800 entre une personne de nationalité française et une personne de nationalité étrangère : 14% des mariages célébrés en France en 2015 sont donc des mariages mixtes. Dans un cas sur deux, ils ont uni un homme de nationalité étrangère et une femme de nationalité française. Un mariage mixte sur dix est un remariage pour les deux époux.

En 2015, 46 300 mariages célébrés à l'étranger ont été transcrits à l'état civil français. La plupart (91%) ont uni une personne de nationalité française et une personne étrangère. Ainsi, quel que soit le lieu de célébration, 27% des mariages ayant concerné au moins une personne de nationalité française en 2015 sont des mariages mixtes.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2656612>

Un premier enfant à 28,5 ans en 2015 : 4,5 ans plus tard qu'en 1974

Insee Première, n°1642, mars 2017 (Insee)

En 2015, en France, les femmes donnent naissance à leur premier enfant à 28,5 ans en moyenne, soit quatre ans et demi plus tard qu'en 1974. L'âge à la première maternité ne cesse d'augmenter depuis cette date. Sa hausse est toutefois moins rapide depuis une quinzaine d'années. Les femmes sont aussi plus âgées qu'auparavant à la naissance de leur deuxième ou troisième enfant, qu'elles ont en moyenne à 31,0 ans et 32,6 ans. Au total, tous rangs de naissance confondus, les femmes accouchent en moyenne à 30,4 ans.

En 2012, les femmes les moins diplômées ont leur premier enfant quatre ans plus tôt que les plus diplômées. L'écart selon le niveau de diplôme s'est resserré de deux mois entre 2006 et 2012 du fait de l'augmentation plus rapide de l'âge au premier accouchement des mères les moins diplômées.

En 2012, les femmes immigrées deviennent mères six mois plus tôt que l'ensemble des femmes à leur première maternité, avec de fortes disparités selon leur pays de naissance. Les femmes nées en Turquie accouchent de leur premier enfant à 24,3 ans et celles nées en Espagne ou en Italie deviennent mères à 31,4 ans en moyenne. Ces écarts reflètent en partie des différences de niveau de diplôme. Ils peuvent s'expliquer aussi par des facteurs culturels comme la fécondité des pays d'origine.

Dans l'Union européenne, en 2014, l'âge au premier enfant est le plus faible en Bulgarie (25,8 ans) et le plus élevé en Italie (30,7 ans). Entre 2010 et 2014, il augmente dans presque tous les pays.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2668280>

Projections à l'horizon 2070 – Une hausse moins soutenue du nombre d'actifs

Insee Première, n°1646, mai 2017 (Insee)

Selon le scénario central des nouvelles projections de l'Insee, la population active continuerait d'augmenter jusqu'en 2070 mais de manière nettement moins soutenue que durant les dernières décennies. Le nombre d'actifs atteindrait 31,1 millions en 2040 puis 32,1 millions en 2070, en hausse de 2,5 millions par rapport à 2015.

Ces projections de population active s'appuient sur les nouvelles projections démographiques de l'Insee et sur des estimations tendanciennes de taux d'activité, qui prennent en compte l'impact des réformes des retraites votées jusqu'en 2014 sur l'activité des plus de 55 ans.

Le ralentissement attendu de la population active tendancielle est lié au vieillissement de la population : la forte hausse du nombre de personnes de 70 ans ou plus contribue à la baisse du taux d'activité des 15 ans ou plus, alors que le taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans s'accroîtrait.

Du fait de la croissance de la population âgée, il n'y aurait plus que 1,4 actif pour un inactif de 60 ans ou plus en 2070, contre 1,9 en 2015. Les variantes envisagées sur le solde migratoire ou la fécondité n'ont qu'un faible impact sur le rapport entre actifs et inactifs de 60 ans ou plus : ce ratio resterait compris entre 1,3 et 1,5 à l'horizon 2070, quel que soit le scénario. Ces variantes, comme le scénario central, sont construites sous l'hypothèse que la législation des retraites reste inchangée d'ici 2070.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2844302>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014 (Enquête SRCV)

Insee Résultats, n°190, janvier 2017 (Insee)

Téléchargement de divers tableaux : Privations des ménages, Insuffisance de ressources, Retards de paiement, Restrictions de consommation, Difficultés de logement.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2502743?sommaire=2502768>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)
[Conseil départemental de la Sarthe](#)
[Conseil départemental de Vendée](#)
[Direction régionale de l'INSEE](#)
[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)

Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays
de la Loire : [44](#)

Directions départementales de la cohésion sociale
[49](#) ; [72](#) ; [85](#)

et de la protection des populations : [53](#)

AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)
[CARSAT Pays de la Loire](#)
[CREAI Pays de la Loire](#)
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)
[DREAL Pays de la Loire](#)
[les MDPH](#)
[MSA](#)
[ORS Pays de la Loire](#)
[Préfecture des Pays de la Loire](#)
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

Editeur :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

www.pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

